

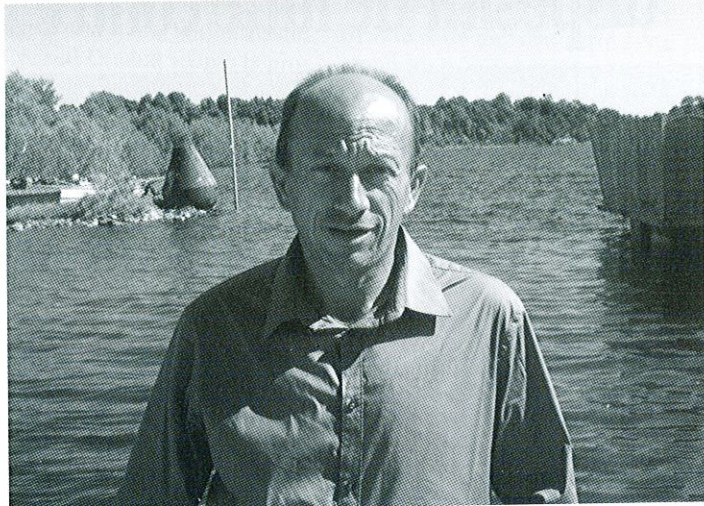
Actualité

LOUIS CESARI PRÉSIDENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ DU FIUM'ORBU CASTELLU

«L'Objectif ? Zéro déchet recyclable enfoui en 2016 !»

La crise de Tallone a encouragé les collectivités locales à formuler et surtout à réaliser des actions dans des délais désormais contraints. Face à une urgence pourtant évitable, les pouvoirs publics ont compris le message de et multiplient maintenant les initiatives pour trouver une solution pérenne et respectueuse de l'environnement dans le domaine du traitement de nos déchets ménagers. A Ghisonaccia, le 27 juin, le conseil communautaire du Fium'Orbu Castellu a engagé un ambitieux programme visant à renforcer le tri sélectif et surtout à empêcher l'enfouissement de tout déchet valorisable.

PLAN. Dans ce territoire qui dispose de deux déchèteries, (Ventiseri, gérée par le SYVADEC), le site de Prunelli qui est communautaire, propose 19 filières de tri à la population. La Collecte des flux « papier », « emballage », « verre » s'effectue par apport volontaire des particuliers en des points limités (une cinquantaine de point d'apport volontaire sur le territoire). La Communauté produit au total 6 000 Tonnes de déchets dont 1 500 sont valorisés. 4 500 Tonnes sont enfouies à la STOC ce qui représente 10% de la capa-



cité annuelle du CET. Le taux de valorisation des déchets communautaires est de 30%. Il place la Communauté parmi les meilleurs territoires de Corse, mais il se situe bien en dessous de la moyenne nationale et très loin derrière les résultats de plus de 70% obtenus dans bien d'autres îles méditerranéennes comme la Sardaigne. Comme dans l'ensemble des territoires, le Fium'Orbu Castellu ne déroge pas à la règle, il n'y a pas suffisamment de tri à la source... Selon Louis Cesari : « La Communauté a fait le choix de l'éco-développement (Agenda 21, Choix du thème « écotourisme » pour la candidature LEADER, réponse à l'appel à projet « croissance verte », ...). La cohérence et l'ambition de ces

choix nous imposent une implication forte sur le domaine des déchets qui est la première des compétences communautaires. La Communauté décide de mettre tout en œuvre pour arriver, sur une partie de son territoire au moins, dans un délai de 6 mois au Zéro déchet recyclable enfoui. L'atteinte de cet objectif dans des délais courts impose une politique volontariste. »

À l'occasion du dernier conseil communautaire, les élus ont montré du doigt la carence portant sur la communication : « La progression du tri par les méthodes actuelles (communication, information dans les écoles...) ne peut aboutir rapidement. Les modalités et les moyens évolueront dans les mois à venir.

Différentes expériences territoriales seront présentées, de expertises recherchées. Les partenariats seront établis avec le SYVADEC, l'ADEME, l'Office de l'Environnement... Le bureau de la Communauté se réunira mensuellement pour valider les choix techniques. »

Parmi les mesures proposées « des actions de sensibilisation massives (animateurs du tri, rencontres individuelles, communication, animations écoles, réunions publiques...), la suppression des bacs OM et la mise en œuvre d'une collecte au porte à porte. L'intercommunalité fournira les sacs et réalisera des collectes sélectives (un jour les emballages, un jour le verre, un jour les déchets non valorisables, un jour le papier ...). Elle incitera également à la valorisation des déchets organiques chez les particuliers disposant d'un jardin (épandage, compost, poules) et engagera d'importants travaux d'installation collective de valorisation des déchets organiques (composteurs collectifs, points de collecte, ateliers pédagogiques, écodéjeuneurs, etc.). »

Une étude sur la collecte des déchets organiques sera ensuite mise en œuvre et son évaluation effectuée après six mois, ceci en vue de généraliser le dispositif tout le territoire.

YANNICK CAM

SOCIÉTÉ

En Corse,
une personne
sur cinq vit sous le
seuil de pauvreté

ALARMANT. En Corse, les revenus sont parmi les plus faibles de France. L'écart de revenus entre les personnes les plus pauvres et les plus aisées est important, tiré par les faibles revenus. Ainsi, un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Alarmant, 20% des insulaires disposent de moins de 970 euros par mois pour vivre, des chiffres révélateurs dans le panorama de la précarité et de la pauvreté en Corse et corroborés par l'Insee pour qui la moitié des personnes vivent dans un ménage où le revenu disponible annuel par unité de consommation est inférieur à 18 300 euros, soit 1 520 euros par mois. Ce niveau de vie médian est inférieur de 6 % à celui de la France de province et place l'île parmi les trois dernières régions métropolitaines devant le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon (enquête 2012). Constat inquiétant aussi du côté de la CTC, son diagnostic indique que la Corse est désormais au premier rang national pour la pauvreté des plus de 65 ans en milieu rural, et celle des jeunes en milieu urbain. Premiers concernés, les travailleurs pauvres, liés aux activités touristiques. Calvi et Porto-Vecchio sont ainsi les zones les plus préoccupantes. Le 6 juillet, une première réunion associant les services de l'Etat et la collectivité territoriale de Corse était organisée afin de trouver les moyens d'enrayer cette progression de la pauvreté dans la société insulaire. Invités à intervenir dans l'hémicycle, différents acteurs du secteur social ont évoqué des pistes de travail. Le docteur François Pernin, président de la CLE (Coordination interassociative de Lutte contre l'Exclusion), a quant à lui décrit un phénomène qui interpelle chacun d'entre nous et appelle à la mobilisation de tous les acteurs publics : « la pauvreté est aujourd'hui inscrite dans les familles et se transmet héréditairement ».